

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°49

DEMANDE DE CRÉDIT RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN BLOC SANITAIRE PRÉFABRIQUÉ DESTINÉ AU PUBLIC SUR LE SITE DU TERRAIN DE SPORT DU MARTINET D

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 224'000.-- pour l'installation d'un bloc sanitaire préfabriqué destiné au public, sur le site du terrain de sport du Martinet D.

1 PRÉAMBULE

Pour mémoire, l'inauguration et la mise en service du collège du Martinet D a eu lieu en 2016. La réalisation de ce nouveau bâtiment était nécessaire suite à l'augmentation de la population et des besoins scolaires, et ceci conformément à une planification établie en 2008 avec le concours de l'ASPAIRE.

Hormis les salles de classe, le bâtiment intègre également une salle de sport (VD1), le centre socio-culturel Sésame, une école de musique (EMRE) ainsi que la bibliothèque scolaire et intercommunale. La conception du bâtiment a été réalisée par un bureau d'architecture, suite à un concours d'architectes qui a eu lieu en 2002 – 2003.

Au niveau des aménagements extérieurs, un terrain multisport avec revêtement synthétique a vu le jour, complétant le terrain d'athlétisme situé au nord de la parcelle. Ceux-ci sont destinés en premier lieu aux activités sportives des écoliers, mais sont également accessibles aux clubs sportifs et au public.

1.1 CONTEXTE ACTUEL

Il a été constaté un manque notable de WC publics dans les alentours du collège du Martinet. De nombreuses demandes pour une telle installation nous ont été transmises, tant de la direction scolaire, des animateurs du Sésame et des voisins que des utilisateurs des infrastructures sportives extérieures.

Dans le cadre d'une utilisation scolaire, les installations sportives extérieures du complexe scolaire ne posent pas de problème majeur aux usagers, ceux-ci pouvant utiliser les WC à disposition dans le bâtiment D du Martinet (rez-de-chaussée). Des clés ont été remises aux clubs sportifs reconnus afin de leur permettre un accès aux vestiaires et aux blocs sanitaires en dehors des horaires scolaires.

Pour les usagers libres des infrastructures sportives et le public, aucun WC n'est à disposition aux alentours. Les toilettes publiques les plus proches sont celles du Temple qui sont fermées en dehors des cérémonies. De ce fait, il n'est pas rare que les utilisateurs se soulagent dans des endroits environnants. Dans cet esprit, la mise à disposition de sanitaires serait fortement appréciée.

Afin d'éviter des travaux de grande importance, notamment en génie civil, nous avons opté pour une solution préfabriquée, qui serait à même de remplir toutes les conditions requises, à savoir :

- module préfabriqué en béton armé, épaisseur 12 cm, installé directement sur le radier ;
- module à choix (WC homme, WC femme, WC handicapé, WC unisexe) ;
- toiture plate végétalisée, avec gravier,
- toilette intérieure anti-vandalisme, y compris porte d'accès en inox ;
- revêtement intérieur résistant (béton, inox, pâte de verre) ;
- revêtement extérieur à choix (béton) ;
- toilette autonettoyante (battant, cuvette, sol), garantissant l'utilisation d'un minimum de produit d'entretien (BIO) ;
- fermeture automatique programmable sur horloge ;
- arrêt automatique de l'installation en cas de manque d'eau ;
- lumière automatique avec minuterie pour limiter la durée d'utilisation ;
- bouton d'urgence (SOS) avec ouverture automatique de la porte ;
- local technique annexe regroupant le tableau électrique, la nourrice et le système de maintien hors gel avec thermostat.

Après analyse des besoins, le choix s'est porté sur un module double, soit « femme + handicapé » et « homme ».

En ce qui concerne l'habillage extérieur du module sanitaire et afin de le rendre attrayant, une mise en valeur de ce dernier (fresque, graffitis, etc.), pourrait être effectuée en collaboration avec les jeunes du centre socioculturel SESAME, situé de surcroît à proximité directe du futur site.

Le module installé ne nécessitera par la suite qu'un minimum de contrôle et d'entretien de la part du service de la voirie. A l'instar de la plupart des WC rollois, ce dernier pourra rester en fonction l'hiver, grâce à son système hors gel.

L'installation serait réalisée sur la partie en herbe (triangle) située au droit du terrain de foot (voir plan ci-joint). Pour des raisons techniques (écoulement des EU, profondeur collecteur actuel), le bloc WC devra se situer quelques dizaines de cm plus bas (maximum -30 cm) que le niveau du cheminement piétonnier. Pour le raccordement dudit module, le seul collecteur d'EU disponible à proximité est celui du bâtiment D, situé à quelques dizaines de mètres (chemin d'accès piéton au collège).

Les alimentations en eau et électricité seront prises sur le bâtiment D. Des sous-compteurs seront installés pour les consommations. Le montant annuel des consommations sera calculé selon les prix du marché en vigueur et adapté si nécessaire.

Un contact a été pris avec l'architecte qui a suivi les travaux du Martinet D afin de s'assurer que la mise en place d'un tel édifice ne porte pas atteinte aux protections que pourraient avoir le collège. Il n'y a aucune restriction à cet égard.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 TRAVAUX

2.1.1 Module WC préfabriqué

Mise en place d'un périmètre sécurisé, livraison et pose du module préfabriqué, installation dudit module au moyen d'une auto-grue. Fermeture du chemin d'accès si nécessaire lors de l'intervention. Assistance technique, si besoin, lors des raccordements sanitaires et électriques. Séance d'information technique complète lors de la mise en fonction des WC.

2.1.2 Maçonnerie

Installation de chantier, clôture du périmètre au moyen de barrières d'une hauteur de 2 m. Fouille en pleine masse d'une profondeur comprise entre 50 et 90 cm et évacuation partielle de la terre. Mise en place d'un coffrage afin de recevoir le radier armé, d'une épaisseur de 25 cm. Création d'un passage pour permettre le raccordement de l'évacuation des EU, alimentation en eau et électricité, selon données du constructeur. Sciage soigné de l'enrobé sur une distance d'environ 35 m., façon d'une fouille sur une profondeur de 80 cm / 100 cm, pose d'une canalisation d'écoulement raccordée à la chambre d'eau usée, y compris percement pour permettre le raccordement. Remblayage de la fouille avec du tout-venant et compactage par couche. Réfection à chaud de l'enrobé. Remise en état du terrain au droit du radier.

2.1.3 Sanitaire

Modification de la nourrice de distribution d'eau (sous-sol bâtiment D) afin de permettre le raccordement de la nouvelle conduite et la pose d'un sous-compteur. Mise en place de la nouvelle alimentation d'eau. Un tronçon de l'alimentation passera par le canal technique (plein air), servant à la climatisation des locaux. De ce fait, un ruban de chauffe électrique devra impérativement être installé sur la conduite. Ledit ruban sera en fonction (thermostat) uniquement lorsque la température extérieure avoisine les 2 degrés. Raccordement sur l'installation technique du bloc WC. Le passage de la conduite d'eau profitera également de la fouille des travaux de maçonnerie.

2.1.4 Electricité

Tirage d'une alimentation triphasée 16 A depuis le tableau électrique du bâtiment D. Modification dudit tableau afin de permettre le raccordement et la mise en place d'un sous-compteur. Le câble électrique profitera de la fouille des travaux de maçonnerie pour l'alimentation des WC. Raccordement de la nouvelle alimentation sur le tableau électrique du local technique (bloc sanitaire). Au vu de l'importance des travaux, un contrôle OIBT sera nécessaire en fin de travaux afin de certifier cette nouvelle installation.

3 FINANCEMENT

RÉCAPITULATIF DES COÛTS

Bloc WC	Fr. 130'000.--
Maçonnerie	Fr. 41'000.--
Sanitaire	Fr. 14'000.--
Electricité	Fr. 5'500.--
Dossier mise à l'enquête	Fr. 7'000.--
Divers et imprévus	<u>Fr. 10'000.--</u>
Total HT	Fr. 207'500.--
TVA 8.1 %	<u>Fr. 16'807.--</u>
Total TTC (arrondi)	Fr. 224'000.--

4 AMORTISSEMENT

Le montant total de l'investissement sera amorti sur 30 ans conformément aux Directives de la Direction des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC) qui précise que tous les préavis soumis aux Conseils dès le 1^{er} janvier 2024 doivent appliquer les nouvelles règles comptables d'amortissement du « MCH2 ».

5 RÉALISATION DES TRAVAUX

Les travaux pourraient être réalisés dès le printemps 2025. Toutefois, et afin d'éviter tout risque d'accident et de désagrément, il serait judicieux d'entreprendre les travaux durant les vacances scolaires de Pâques ou d'été.



CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 49 du 28 octobre 2024,
entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le présent préavis et accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 224'000.— TTC pour réaliser l'installation d'un bloc sanitaire sur le site du terrain de sport du Martinet D.
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 3700.503001 « Install. bloc sanitaire public terrain sport Martinet ».
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Approuvé par la Municipalité en séance du 28 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

1^{ère} séance avec la Commission : à déterminer d'entente avec le Municipal responsable

Municipal délégué : M. Nicolas Walter

Annexes :

- Photos exemples habillages WC publics
- Plan de situation
- Plan positions WC communaux
- Tableau d'investissement

Affaire N° 35.01 / 02-0040

